

RÉSUMÉ ADMINISTRATIF

1.1 PORTÉE

Le présent document contient le plan à long terme d'informatisation du Ministère, pour les cinq prochaines années. Compte tenu de la rapidité à laquelle s'intègrent les technologies du traitement électronique des données, des télécommunications et de la bureautique, le Ministère devra, à l'avenir, planifier et gérer celles-ci en tant que parties intégrantes d'une seule et même discipline. C'est dans cette perspective que nous utilisons le terme informatique dans tout le document.

Ce dernier comprend à la fois un résumé administratif, un plan d'action, un résumé des ressources, un document de travail, une description de chaque système du Ministère et des prévisions concernant les coûts sur une période de cinq ans, ainsi qu'un exposé sur les questions de sécurité.

1.2 INTRODUCTION

Le présent document décrit le degré actuel d'informatisation du Ministère, le niveau qu'il faudra atteindre d'ici cinq ans et la façon dont il faudrait procéder pour y arriver.

Au Ministère, on perçoit de plus en plus l'utilisation de l'informatique comme un moyen d'accroître l'efficacité de l'exécution des programmes et d'améliorer la qualité des services tout en limitant le plus possible l'augmentation des ressources. Si l'on veut éviter de répéter les erreurs coûteuses commises par d'autres organismes, le développement des systèmes devra alors suivre un plan à long terme et être géré de façon appropriée; de plus, des méthodes d'acquisition et de soutien devront être mises en place et suivies. La création du Comité des politiques en informatique et l'élaboration du présent plan constituent des étapes initiales importantes pour atteindre ces objectifs.

1.3 OBJECTIFS DU MINISTÈRE

Le présent plan fixe les objectifs de développement de l'informatique découlant des priorités du Ministère; celles-ci consistent à favoriser le développement économique du Canada, à promouvoir la paix et la sécurité internationales et à gérer les relations canado-américaines (partie III des prévisions budgétaires). La réalisation de ces objectifs suppose le soutien de la capacité de planification générale, l'introduction de systèmes protégés à l'Administration centrale de même que l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience des systèmes de soutien des programmes relatifs au commerce extérieur, aux affaires sociales, aux passeports et à l'administration.

1.4 PRINCIPES DE BASE DE L'INFORMATISATION

Quatre principes directeurs devraient présider à la mise en place future de systèmes informatiques au sein du Ministère; il convient de tenir compte des politiques, des méthodes et des priorités du Ministère; de disposer des ressources adéquates pour le développement des projets; de gérer les données comme des ressources du Ministère; et de préparer la documentation nécessaire sur les opérations informatiques et plus particulièrement sur les méthodes et les pratiques de sécurité.

1.5 PROCESSUS DE GESTION

À la suite de l'intégration, le Ministère, qui exploitait auparavant des petits systèmes de soutien administratif, a dû prendre en charge un certain nombre de systèmes d'importance exécutant des processus complexes. Pour que l'expansion des systèmes prévue au cours des cinq prochaines années atteigne les objectifs du Ministère et se réalise selon les principes décrits ci-dessus, il faut dès